

ACCOMMODEMENTS

RAISONNABLES

QUESTION DE BON SENS

Messieurs Gérald Bouchard et Charles Taylor, co-présidents  
Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences  
culturelles  
Case postale 220, succursale B  
Montréal (Québec) H3B 3J7

Messieurs,

Citoyenne engagée depuis mes années d'étudiante, avec mon mari j'ai œuvré auprès familles et des jeunes en difficulté, J'ai été commissaire d'école pendant 9 ans et présidente de ma commission scolaire pendant 5 ans et membre du CA d'un Cegep pendant deux ans. Croyante je me suis impliquée en pastorale et comme marguillière à deux paroisses différentes.

Mon mari et moi avons parrainé une famille de bosniaques en 93. Membre de la Commission consultative de l'enseignement privé pendant 6 ans j'ai côtoyé des dirigeants des différentes communautés culturelles et j'ai dû tolérer des attitudes qui me heurtaient comme femme. À 75 ans je suis toujours active et membre de deux conseils d'administration

J'ai éduqué six garçons dont deux ont épousé des immigrées venues étudier mais qui sont tombées sous le charme des québécois. Parmi les six trois ont étudié à l'étranger et ont travaillé en Ontario, en Angleterre, en France et aux Etats-Unis. Leurs diverses formations allant des sciences humaines aux sciences pures en passant par les arts et les affaires, la présence des épouses font de nos réunions familiales une ONU miniature. Les discussions animées se font dans le respect mutuel.

Nous avons reçu pendant plusieurs années via des programmes d'échanges d'étudiants des jeunes des autres provinces canadiennes, des Etats-Unis et nous avons eu l'occasion de recevoir des visiteurs d'un peu partout à qui je demandais un drapeau de leur état,, leur province, leur pays. J'en ai collectionné 26.

Je crois sincèrement qu'il y a moyen de vivre en harmonie en étant ouvert aux autres tout en gardant notre identité

J'ai l'audace de penser que mon expérience peut apporter une lueur dans les travaux de la Commission. « Il vaut mieux allumer plusieurs petites chandelles que de maudire l'obscurité. »

Raymonde Caron-Giguère

## **1. Bien fondé de la Commission**

Suite à la super médiatisation de certains événements qui ont suscité de la crainte, de l'inquiétude et une montée de protestations, c'est une sage décision d'avoir mis sur pied cette commission qui permettra de :

- Rassurer les québécois de toute origine
- Poser des balises qui permettront de prendre de sages décisions
- D'éclaircir la notion de droits et libertés
- D'indiquer les devoirs qui découlent des droits
- De préserver la culture et les traditions acquises au cours des 400 de notre existence

## **2. Quelques considérations**

### **Les responsabilités**

La responsabilité du bien vivre ensemble appartient à tous mais surtout à ceux qui ont le pouvoir d'influencer l'opinion. Les dirigeants politiques sont les premiers responsables de l'harmonie des relations entre les citoyens. Les médias jouent un rôle très important, surtout la télévision qui rejoint la majorité de la population et qui a le pouvoir non seulement de dire, mais de faire voir les événements et orienter l'opinion selon l'importance qu'elle donne aux événements et la façon dont le montage des scènes est fait. Elle peut donner une image exacte, diminuée ou gonflée de ce qui se passe, nous en sommes témoin tous les jours : une phrase sortie du contexte, une image isolée, un gros plan. Tous ceux qui regardent n'ont pas nécessairement ni le temps, la volonté ou le discernement nécessaire pour analyser la nouvelle.

### **Les droits et libertés**

À la page 13 de votre document de consultation en référant aux articles 2, 3 et 10 de la Charte des droits on lit : ...ces droits et libertés, pris individuellement, ne sont pas absolus; leur exercice doit se faire dans le respect des droits d'autrui et de l'intérêt collectif : « Les droits et libertés de la personne sont en effet inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général »

C'est la confirmation que ma liberté finit où commence celle de l'autre. Les obstacles à l'harmonie sont principalement la langue et la religion. Il y a encore des problèmes concernant la race, l'orientation sexuelle, la situation des aînés, des enfants, des handicapés, des femmes mais ils sont souvent occultés. Dans le quotidien ces groupes de personnes sont encore parfois victimes de préjugés mais aussi parfois favorisées, correction politique oblige. La discrimination positive n'est pas plus juste que la négative.

### **Culture et traditions**

Québec fêtera son 400<sup>e</sup> en 2008 c'est donc dire que notre culture française et chrétienne a 400 ans. Doit-on tout rejeter pour répondre au désir d'une minorité laïc intégriste?

La séparation de l'Église et de l'État va de soi. Mais quand on parle de symboles religieux, doit-on faire disparaître toutes leurs traces? Devrons-nous démolir les croix du chemin, celle du Mont Royal? Les peintures et les sculptures d'inspiration religieuse dans les musées? La musique sacrée dans les concerts? Peut-on vivre sans Bach?

Quand j'étais jeune on nous obligeait presque à monter la crèche au pied du sapin de Noël considéré alors comme une décoration païenne. Aujourd'hui il est semble-t-il devenu un symbole chrétien. Un sapin de Noël a toujours été un sapin de Noël partout dans le monde jusqu'à il y a peu de temps. Les intégristes ne sont pas tous religieux, la laïcité a les siens aussi.

### **3. Les valeurs et les droits**

Parfaitement d'accord avec les valeurs énoncées dans le document de présentation je les conçois comme suit :

- Priorité aux libertés et aux droits collectifs.
- Liberté de culte à l'intérieur des coutumes établies ici, c'est-à-dire :

La religion est un choix personnel et doit s'exercer privément et dans les lieux prévus à cette fin. Le port du voile, de la kipa, du kirpan ou tout autre signe religieux, choix libre ou imposé est acceptable sauf quand les règlements ou les lois l'interdisent pour des raisons de sécurité ou lorsqu'un uniforme de mise. La façon de se vêtir demeure un choix personnel tant qu'il respecte la morale, la sécurité. et permet l'identification des personnes.

#### 4. La diversité culturelle

La diversité culturelle ne peut être qu'un enrichissement pour une société. Arts, cuisine, littérature, ouverture d'esprit, connaissance de divers pays sans se déplacer. Cependant la société d'accueil doit avoir la force de préserver son héritage, ses coutumes et ses lois.

#### 5. Intégration

Pour quelqu'un qui n'a pas vécu à l'extérieur il peut parfois être difficile de comprendre les difficultés rencontrées par un immigrant mais il peut se l'imaginer par des expériences vécues : intégration dans un nouveau milieu de travail, un nouveau quartier. Une population bien établie à un endroit peut faire la vie dure aux nouveaux qui arrivent ce sont des « immigrants » pour eux quelle que soit leur origine.

Deux obstacles majeurs selon moi :

Les processus de reconnaissance de la compétence des nouveaux arrivants. Il y a une résistance évidente de la part des corporations professionnelles à s'attaquer à ce problème qui persiste depuis de nombreuses années. Dans une discussion avec des universitaires récemment on ne parlait que des possibilités de fraude, de faux diplômes. Au 21<sup>ème</sup> siècle des moyens de vérification fiables doivent être accessibles.

Un autre obstacle la classification des votes lors des élections : vote francophone, anglophone, allophone, etc.

Comment un immigrant peut-il se sentir un citoyen à part entière?

#### 6. La laïcité

La laïcité implique que tous soient sur un pied d'égalité quelle que soit leur religion et que les institutions publiques ne soient pas soumises à une religion particulière pas plus cependant qu'à une laïcité oppressive.

Je suis donc en parfait accord avec les quatre propositions énoncées à la page 26 du document de présentation à savoir :

L'État et la religion doivent être indépendants l'un de l'autre;

L'État est l'état de tous les citoyens et doit rester neutre vis-à-vis les religions;

L'État a le devoir de protéger les citoyens contre toute forme d'oppression exercée envers les citoyens;

L'État doit défendre la liberté d'expression individuelle dans tous les domaines dans les limites prescrites par la loi et le respect des autres.

La place du catholicisme

Nous nous devons de préserver ce qui fait partie de notre histoire et conserver les monuments érigés au cours des siècles, il ne faudrait tout de même pas sous prétexte de laïcité les sacrifier comme l'ont fait les talibans pour les bouddhas de Bâmiyân, je pense aussi à toutes les autres formes d'art.

## **7. Les pratiques d'harmonisation**

Les pratiques d'harmonisation doivent être dictées par le principe général d'égalité et d'équité dans le respect des traditions des minorités et de la majorité en ne causant aucun préjudice à qui que ce soit pour accommoder un groupe ou une personne.

Les demandes pour des raisons religieuses doivent être traitées de la même façon pour toutes les religions. Il faut prendre garde au dérapage possible causé par la peur d'être taxé de xénophobie ce qui amène des décisions parfois malheureuses et qui privilégient d'une certaine façon une religion.

## **8. En conclusion, quelques exemples**

Un lieu multicuel peut être aménagé dans une institution pour accommoder tous les usagers de quelque religion qu'ils soient.

Le port de symboles religieux individuels peut être toléré s'il ne contrevient pas à une loi ou un règlement, La loi ne prescrit aucun code vestimentaire sinon les tenues ou les gestes qualifiés de grossière indécence.

Le port du voile suscite peut-être plus de réactions à cause du symbole qu'on y voit, à tort ou à raison, de la soumission de la femme et de l'obligation pour elle de porter une coiffure dès qu'elle sortait. Personnellement je ne suis pas plus choquée de rencontrer une femme voilée qu'une indienne en sari. Il y a des tenues extravagantes partout qui n'expriment peut-être pas une appartenance religieuse mais une appartenant à un groupe ou à une philosophie et un mode de vie particuliers.

Le port du kirpan est discriminatoire envers les élèves non sikhs d'une école à qui il est interdit de porter une arme blanche.

Les exceptions devraient être permises pour des raisons de santé quand il y va parfois de l'individu. Le diabétique ou la personne souffrant d'allergie doivent être autorisés à garder leur seringue sur soi moyennant les précautions nécessaires.

Un infirmier, un médecin pourrait être exempté de pratiquer un avortement s'il ne met pas en danger la vie de la femme ou si d'autres membres du personnel médical est disponible.

En résumé, chacun a des choix personnels qu'il doit assumer. Si le port d'un vêtement quelconque vient à l'encontre des règlements d'une institution quelle qu'elle soit, d'une ligue sportive, d'un corps de profession ou de métier, l'individu doit s'y soumettre ou choisir une autre profession.